

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD03

Février 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-sixième session 13-17 février 2023

Portland, Oregon (États-Unis d'Amérique)

Rapport du groupe de travail physique sur l'extrapolation des LMR pour les médicaments vétérinaires dans les aliments à une ou plusieurs espèces

LMR extrapolées proposées

Le groupe de travail (GT) a conclu que les LMR extrapolées proposées dans l'Annexe I du document CX/RVDF 23/26/7 étaient conformes à l'approche d'extrapolation convenue, et il a donc recommandé au CCRVDF de les faire avancer dans la procédure par étapes.

Le Secrétariat du JECFA a confirmé que le ratio M:T pour les résidus de deltaméthrine dans le lait n'était pas égal à 1. Il n'est donc pas nécessaire de consulter le JECFA sur ce point.

Extrapolation des LMR pour l'ivermectine dans le lait de bovins au lait d'ovins et de caprins

Le GT a conclu que l'approche d'extrapolation convenue ne permettait pas d'extrapoler les LMR pour l'ivermectine dans le lait de bovins au lait d'ovins et de caprins. Par conséquent, il a recommandé au CCRVDF d'interrompre les travaux sur ce sujet. Néanmoins, il conviendrait d'étudier diverses méthodes d'établissement de LMR pour l'ivermectine dans le lait d'ovins et de caprins, car l'ivermectine est couramment utilisée chez ces animaux.

Extrapolation des LMR aux tissus d'abats

Le GT a constaté que les données sur les résidus dans les tissus d'abats autres que le foie et les rognons n'étaient pas suffisantes, et il n'est pas parvenu à un consensus en ce qui concerne la proposition d'extrapolation des LMR les plus basses établies pour le foie et les rognons à d'autres tissus d'abats.

Un membre a proposé de demander au JECFA d'entreprendre des calculs sur l'ingestion des résidus à partir des données disponibles sur la consommation d'autres tissus d'abats. Cependant, le Secrétariat du JECFA a indiqué que les données existantes sur la consommation d'autres tissus d'abats n'étaient pas assez solides pour permettre une estimation suffisamment fiable de l'ingestion des résidus.

Le GT a observé que les membres du Codex disposaient peut-être déjà de données de répartition dans les tissus apportant des informations sur les résidus totaux dans d'autres tissus d'abats. Il a été suggéré que, si les informations sur les résidus totaux indiquaient des résidus dans le foie/les rognons supérieurs aux résidus présents dans d'autres tissus d'abats, les données seraient peut-être suffisamment fiables pour permettre l'extrapolation de LMR dans le foie/les rognons à d'autres tissus d'abats. Différents points de vue ont été exprimés à propos de la nécessité de disposer de données de consommation pour d'autres tissus d'abats.

Un membre a mis en avant le fait que le CCPR avait déjà établi des LMR génériques pour d'autres tissus d'abats en l'absence de données spécifiques pour certains tissus et sans disposer de données de consommation, et il a mis en garde le CCRVDF afin qu'il ne s'enferme pas dans une discussion plus vaste sur la nécessité d'entreprendre des calculs d'ingestion des résidus pour d'autres tissus d'abats spécifiques.

Dans l'optique d'avancer, le GT a recommandé au CCRVDF de demander aux membres du Codex de soumettre des informations sur la répartition relative des résidus, y compris dans d'autres tissus d'abats, ainsi que des données de consommation, le cas échéant. Le CCRVDF devrait rétablir le groupe de travail électronique (GTE) sur l'extrapolation, qui serait alors chargé d'étudier si les informations reçues pouvaient soutenir l'extrapolation des LMR aux tissus d'abats, et de formuler des recommandations appropriées auprès de la vingt-septième session du CCRVDF.

Chameaux

Le GT a conclu que les LMR concernant les substances n'impliquant aucun métabolisme pourraient éventuellement être extrapolées des ruminants aux camélidés.

Le GT a recommandé que le CCRVDF appelle les membres du Codex à fournir des informations sur les médicaments vétérinaires à considérer en priorité pour l'établissement de LMR. Le GTE sur l'extrapolation devrait tout d'abord élaborer des critères provisoires concernant l'extrapolation de LMR pour les médicaments vétérinaires n'impliquant aucun métabolisme, puis les appliquer aux médicaments vétérinaires à considérer en priorité, et formuler des recommandations appropriées auprès de la vingt-septième session du CCRVDF.